

## EN 2018, LA PARITÉ AU QUÉBEC?

Selon une analyse de Radio-Canada, « les femmes ont désormais autant de chances d'être élues que les hommes au Québec, et même davantage de chances de devenir ministre ». Pour arriver à cette affirmation, Radio-Canada a compilé et analysé les résultats électoraux de toutes les élections générales et partielles depuis le 25 avril 1940, date à laquelle les femmes ont obtenu le droit de se présenter à une élection au Québec. C'est en 1947 que Manda Mae O'Conner s'est présentée comme candidate, mais elle n'a pas été élue, tout comme celles qui ont suivi dans les années 40 à 50. La situation change de 1960 à 1980 avec plusieurs victoires électorales féminines. C'est finalement à partir des années 90 qu'une femme et un homme ont les mêmes chances d'être élus.

Ce qui fait dire à l'auteure de cette recherche que les femmes ont toutes les chances d'être élues si elles posent leur candidature. Selon Pascale Dufour, professeure à l'Université de Montréal et

présidente de la Société québécoise de science politique « on voit clairement que ce ne sont pas les électeurs le problème. En fait c'est le nombre de candidatures et donc les partis politiques comme organisations. »

### En 2018

Aux élections de 2014, seul Québec Solidaire avait une parité avec 62 candidates sur 125. Mais pour les élections de cette année, la parité entre les candidatures féminines et masculines est devenue un enjeu important et les partis ont fait des efforts louables pour atteindre cet objectif de parité.

Le 8 mars dernier, le journal *Le Devoir* lançait un projet pour mesurer où en sont les partis politiques par rapport à leur intention de recruter plus de femmes. Cette « Vigie parité » a eu lieu jusqu'au début de la campagne électorale. En date du 22 août, il y avait 47,4 % de candidates parmi le bassin de 415 candidatures confirmées par les 4 partis à l'Assemblée

nationale. Les candidatures se répartissaient ainsi :

CAQ :	51,37 %
PLQ :	44,00 %
PQ :	39,77 %
QS :	52,54 %

Par ailleurs, la volonté de former des Conseils des ministres proches de la parité augmente aujourd'hui les chances des candidates de devenir ministre et donc d'être au cœur de l'action et d'avoir un certain pouvoir sur les destinées de la province.

« Il est clair que le prochain scrutin promet d'être historique avec un nombre important de candidatures féminines. Est-ce que 2018 sera l'année de la parité en politique au Québec? La réponse le 1<sup>er</sup> octobre. »

Pour en savoir plus, visitez le site Web [Radio-Canada](http://Radio-Canada).

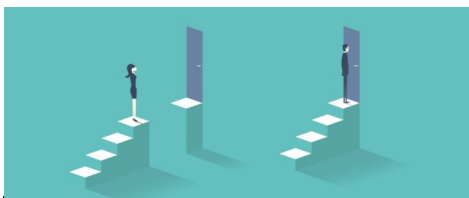


### Dans ce numéro :

Régionalisation de la stratégie en égalité	2-3
Intervenir auprès des victimes de violence sexuelle	3
4 <sup>e</sup> plan d'action en matière de violence conjugale	4
Ce qu'en pense le Regroupement des maisons	4-5
Date de l'AGA	6
Une bonne nouvelle, mais...	6

## RÉGIONALISATION DE LA STRATÉGIE EN ÉGALITÉ

La stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, lancée en juin 2017, doit tenir compte des spécificités propres aux régions. Pour ce faire, le gouvernement compte sur les Tables régionales de groupes de femmes du Québec avec qui celui-ci avait déjà établi un partenariat par les années passées. La TCMFCQ a donc reçu le mandat d'établir un état des lieux, dans le but d'identifier les enjeux régionaux pour les femmes, afin que celles-ci atteignent une plus grande égalité dans notre région.



*Il reste toujours des obstacles pour que l'égalité entre les femmes et les hommes soit atteinte.*

### Enjeu 1 : Accroître l'employabilité pour les femmes

La région Centre-du-Québec est reconnue comme une région où le secteur manufacturier est prédominant. D'après un sondage réalisé par Emploi-Québec en 2013, la moitié des 2 359 entreprises de la région prévoyait embaucher du personnel.

Malgré cette situation qui pourrait être avantageuse pour les femmes, celles-ci s'intéressent peu à ce secteur d'emploi.

De plus, les femmes continuent de s'orienter vers les professions et métiers plus traditionnels. Elles occupent des emplois dans le secteur du commerce de détail, des soins de la santé, de l'hébergement et des services de restauration, des services d'enseignement et des autres services de l'administration publique. Ces types d'emploi offrent davantage du temps partiel, des revenus moyens d'emploi plus bas que dans l'ensemble des secteurs. (TCMFCQ, *Les hauts et les bas des Centricoisés sur le marché de l'emploi*, p. 21, 2011)

Pour accroître l'employabilité des femmes, nous croyons qu'il faudrait développer une stratégie axée sur les avenues suivantes :

- inciter les Centricoisés à profiter des opportunités d'emploi dans le secteur manufacturier ;
- créer des passerelles entre les employeurs et les femmes en recherche d'emploi pour faciliter leur intégration dans le secteur manufacturier dans la région ;
- favoriser la diversification professionnelle de celle-ci.

Les actions et les moyens à mettre en œuvre pour réaliser ces objectifs seront à déterminer avec les partenaires concernés dans la prochaine année.



*Il est important d'accroître l'employabilité des femmes si nous voulons atteindre l'égalité économique entre les hommes et les femmes.*

### Enjeu 2 : Renforcer la sécurité économique des femmes

Au Centre-du-Québec, on assiste à la féminisation de la pauvreté : les Centricoisés ont de plus en plus du mal à assurer leur sécurité économique.

En général, les femmes vivent des situations qui peuvent causer la pauvreté : parcours de travail hachuré par la maternité et les responsabilités familiales, dont celle de proche aidante, la monoparentalité, le travail atypique, les revenus plus bas.

Les femmes âgées sont davantage touchées par la pauvreté. C'est souvent pour elles, une pauvreté qui a perduré tout au long de leur vie.

L'insécurité économique des femmes est d'autant plus grave qu'elle n'est pas seulement financière, elle englobe plusieurs aspects des conditions de vie des femmes : logement, santé, participation citoyenne, accès à la formation.

### Impact sur la santé

Les femmes sans sécurité économique peuvent difficilement affronter les difficultés inhérentes à tout parcours de vie. D'ailleurs, plusieurs études démontrent l'existence d'un lien direct entre l'état de la santé mentale des personnes et leurs conditions socioéconomiques. Ainsi, le MSSS affirme que c'est « le cumul et l'influence combinée des facteurs de risque matériels, culturels, sociaux et environnementaux qui font que la pauvreté exerce des effets négatifs sur la santé. »

Elles éprouvent plus de difficultés à prendre des avenues pour améliorer leur sort, puisqu'elles doivent assurer leur survie qui se précarise de plus en plus.

Pour renforcer la sécurité économique des femmes, il faudrait développer la stratégie suivante :

- faire ressortir la spécificité des femmes vivant de l'insécurité financière ;
- faire en sorte que les diverses coalitions et concertations régionales prennent en compte les réalités vécues par les femmes touchées par l'insécurité économique.

Ces quelques pistes d'action devront être validées avec les membres de la TCMFCQ lors d'une prochaine rencontre. Cette rencontre servira aussi à élaborer un plan d'action réaliste pour atteindre nos objectifs.

### Savez-vous que...



- Dans la région du Centre-du-Québec, la plus forte incidence de faibles revenus se trouve chez les 55 à 64 ans (15,3 % des femmes contre 12,9 % des hommes) ;
- Parmi les Centriciennes ayant un revenu d'emploi, 48,1 % gagnent moins de 20 000 \$ par année
- Les Centriciennes vivent proportionnellement plus souvent sous le seuil de faible revenu que les hommes : 9,5 % des Centriciennes en regard de 8,9 % des Centriciens de 15 ans et plus.

## Intervenir auprès des victimes de violence sexuelle

Lors de notre étude de contexte que nous avons faite dans le cadre de notre projet sur les trajectoires de services en violence sexuelle, certains membres de groupes communautaires indirectement touchés par cette problématique ont fait part de leur malaise lorsqu'ils reçoivent un premier dévoilement. Que dire ? Comment faire ? Quelle attitude adopter ?

Effectivement, lorsqu'une personne se confie sur l'agression, ne pas être familier avec cette

problématique peut être déstabilisant pour une intervenante ou un intervenant.

C'est pourquoi la TCMFCQ a décidé d'offrir un atelier de formation pour apprendre les rudiments d'une intervention de première ligne adéquate.

Cette formation s'adresse aux intervenantes et intervenants qui aimeraient être mieux outillés pour faire face à un dévoilement d'agressions sexuelles. Dans le cadre de notre travail, on peut

recevoir de telles confidences et il faut être à même de répondre adéquatement.

Cette formation d'une journée se donnera à la fin septembre à Victoriaville. Vous recevrez une invitation plus complète par courriel.

Au plaisir de se rencontrer à cette formation !

## UN 4<sup>E</sup> PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN VIOLENCE CONJUGALE

Le [Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023](#) a été rendu public le 10 août 2018. Il s'agit du 4<sup>e</sup> plan d'action gouvernemental portant sur cette problématique. Il propose 56 actions nouvelles ou bonifiées en réponse aux réalités actuelles, mais aussi aux enjeux persistants liés à la violence conjugale. Ce plan est assorti d'un budget de 600M\$.

Une démarche de consultation a précédé l'élaboration du Plan. Près de 150 organismes ont eu l'occasion de s'exprimer sur les enjeux prioritaires et les solutions novatrices à développer, lors de quatre journées d'échanges tenues à travers le Québec.

### Faits saillants

Le Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale prévoit notamment favoriser un traitement judiciaire prioritaire des dossiers en violence conjugale. Il rendra aussi disponible un soutien pour les organismes qui interviennent en violence conjugale, notamment les maisons d'hébergement, souhaitant adapter leurs services aux réalités de plus en plus complexes des personnes requérant leurs services, et ce, y compris en régions éloignées.

En matière de sensibilisation, les jeunes et les hommes font notamment partie des publics qu'il est question d'interpeller plus directement. D'autres actions du plan

d'action s'adresseront quant à elles spécifiquement à des groupes de la population vivant dans des contextes de vulnérabilité par rapport à la violence conjugale, par exemple les personnes âgées, les personnes handicapées, celles issues des communautés LGBT et les jeunes.

Un certain nombre d'interventions gouvernementales tiendront également compte des réalités vécues par les personnes issues de l'immigration et des communautés ethnoculturelles

Source :  
Communiqué de presse site Web SCF

## Ce qu'en pense le Regroupement des maisons

Le 10 août, le gouvernement du Québec dévoilait son plan d'action 2018-2023 pour contrer la violence conjugale. Il mise sur la sensibilisation et l'information du public sur les ressources existantes, la consolidation des services de maisons de 2<sup>e</sup> étape pour les femmes déjà hébergées et une amélioration du traitement judiciaire par l'embauche de 20 procureur.e.s. Pour le reste, les actions et les moyens annoncés s'avèrent insuffisants.

Le gouvernement mise à juste titre sur la diminution de la tolé-

rance sociale et sur l'affirmation de modèles de relations égalitaires entre hommes et femmes, pour endiguer la violence conjugale. Mais en attendant une régression du problème, des femmes comme Kim et Daphné subiront cette violence. Peut-être connaîtront-elles mieux les ressources qui peuvent les aider, peut-être le milieu de travail se mobilisera-t-il pour les aider à se protéger, mais les ressources et institutions censées les appuyer dans cette quête de sécurité répondront-elles à l'appel ?

**Pour consulter le Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale, visitez le site Web suivant : [Secrétariat à la condition féminine](#)**

### Des ressources insuffisantes

En santé et services sociaux, on prévoit mieux former et outiller les intervenant.e.s du réseau. Toutefois, on mise surtout sur l'adaptation des services des maisons d'aide et d'hébergement aux besoins des femmes qui vivent des réalités particulières : femmes immigrantes, jeunes, âgées, de la diversité sexuelle, vivant en région éloignée.

De même, pour les groupes qui interviennent auprès des conjoints violents. Un ajout de 10M\$ récurrents par année est prévu pour ces adaptations et pour le financement des maisons de 2<sup>e</sup> étape, mais il n'y a rien pour l'accessibilité générale aux services. Or, selon l'évaluation faite par le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, il faudrait ajouter au moins 30M\$ par an à l'enveloppe de 77M\$ des maisons pour offrir tous les services nécessaires (consultations externes, accompagnement, etc.). Et c'est sans compter l'insuffisance de places d'hébergement d'urgence dans plusieurs régions. Bien sûr, les femmes nécessitant un soutien plus important à l'issue de leur hébergement pourront enfin compter sur les services des maisons de deuxième étape. C'était une action attendue depuis longtemps, mais encore faut-il qu'elles aient d'abord accès aux refuges d'urgence. Bien sûr, les intervenantes y sont dédiées et alertes face aux risques d'agression et d'homicides, mais elles ne peuvent à elles seules assurer la sécurité des femmes et des enfants. Or, le plan ne permettra pas à toutes les femmes d'obtenir protection et orientation vers les ressources spécialisées. Ainsi, seulement deux mesures visent l'amélioration de la pratique policière. Comment s'assurera-t-on que les victimes qui feront appel aux services de police, souvent les premiers répondants, ne se buteront pas à une mauvaise évaluation de la situation, comme ce fut le

cas pour Daphné Huard-Boudreault ?

### En matière d'évaluation des risques, le plan demeure timide

On accueille bien sûr avec satisfaction le mandat donné aux agent.e.s de probation de 4 régions du Québec d'évaluer les risques posés par les conjoints violents en attente de procès, mais encore faut-il que des accusations aient été portées. Par contre, alors que dans quelques régions du Québec on s'est doté de mécanismes de concertation pour prévenir les homicides et qu'on planifie le faire dans d'autres, le plan ne prévoit aucune mesure de soutien à ces actions. Il se borne à en proposer la recension. Rien de structurant non plus pour assurer l'évaluation des risques à la sécurité de l'ex-conjointe ou des enfants par le Tribunal de la famille au moment de déterminer les droits de garde et d'accès. Le problème devait faire l'objet de mesure dans les plans d'action de 2004 et de 2012, il risque de demeurer entier.



Pas question d'attendre jusqu'en 2023 pour des mesures plus structurantes

### Pas question d'attendre jusqu'en 2023 pour des mesures plus structurantes

Certes, les travaux du Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale permettront, au fil des ans, d'identifier les pratiques à améliorer. D'ici là, le nouveau Forum des partenaires nous permettra de suivre la mise

en œuvre des actions dans le respect des orientations gouvernementales réaffirmées par la ministre David et de rappeler les problèmes persistants. Mais, malgré l'espoir que donne ce mécanisme, il faut aller plus loin. Pendant la campagne électorale, nous rappellerons à tous les partis que la violence coûte cher économiquement (estimation de 7,4 milliards au Canada en 2009), mais surtout en vies humaines. Et c'est pourquoi ils doivent s'engager à agir fermement pour la contrer.

Chantal Arseneault

Présidente du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale

Source :

[Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale](#)

« Une société qui se veut égalitaire comme la nôtre ne peut tolérer la persistance de la violence conjugale. L'élimination de cette problématique sociétale majeure repose d'abord et avant tout sur des rapports d'égalité entre les sexes. Au fil des dernières décennies, nous avons accompli des progrès notables dans notre lutte pour contrer la violence conjugale. Cette violence qui se caractérise par une dynamique de contrôle et de domination doit continuer de faire l'objet d'interventions ciblées de la part du gouvernement. »

Hélène David,  
ministre de l'Enseignement supérieur  
et de la Condition féminine

TCMFCQ

19-A, rue de Courval

Victoriaville

G6P 4W2

Téléphone : 819-758-8282

Télécopie : 819-758-7624

Messagerie :

[coordo@femmescentreduquebec.qc.ca](mailto:coordo@femmescentreduquebec.qc.ca)

Site Web :

[www.femmescentreduquebec.qc.ca](http://www.femmescentreduquebec.qc.ca)

## AGENDA



**RÉSERVEZ CETTE DATE  
À VOTRE AGENDA**

L'assemblée générale annuelle de la TCMFCQ aura lieu le **11 octobre 2018**. Nous profiterons de cette occasion pour souligner notre 20<sup>e</sup> anniversaire (déjà !), pour réfléchir aux stratégies d'action pour agir sur les enjeux reliés aux conditions de vie des Centricaises. C'est donc un rendez-vous au :

**Musée des religions du monde**

900, boul. Louis-Fréchette

Nicolet (Québec) J3T 1V5

## UNE BONNE NOUVELLE, MAIS...

La TCMFCQ a reçu une bonne nouvelle (elles se font rares...). Nous avons reçu du SACAIS un rehaussement de notre financement à la mission pour l'année 2018-2019, ainsi qu'une indexation annuelle de 1 % jusqu'en 2023.

### **Une augmentation à saveur amère**

Bien que ces sommes représentent une bouffée d'air pour la TCMFCQ et pour plusieurs organismes en défense collective des droits, ces sommes sont nettement insuffisantes par rapport aux besoins nommés et défendus par le Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD). Le RODCD réclame pour l'ensemble des

groupes un rehaussement du financement de 40M\$ et une indexation adaptée au coût de la vie. Avec ces demandes, les groupes pourront vraiment remplir leur mission.

De plus, cette hausse de 12,7 % pour tous les organismes communautaires en défense collective des droits illustre tout à fait le manque d'écoute du gouvernement à l'égard des groupes. Les membres du RODCD ont clairement exprimé à maintes reprises, la nécessité de financer tout d'abord et davantage les groupes les plus pauvres, pour ainsi réduire les inégalités entre les groupes. Par ailleurs, une indexation annuelle de 1 % est nettement insuffisante si on la com-

pare à l'augmentation annuelle du coût de la vie.

*Écrit à partir d'un article du RODCD*

Pour en savoir plus, cliquez sur l'hyperlien suivant :

**[Regroupement des organismes en défense collective des droits](#)**



*Même si cette augmentation permet aux groupes de souffler un peu, c'est quand même en deçà des demandes initiales.*